

BULLETIN MUNICIPAL N°90

SAINT CLEMENT LES PLACES

Juin 2025



Voilà six mois écoulés de l'année 2025 et l'équipe municipale poursuit son travail pour améliorer la vie sur notre commune. Le budget primitif a été voté à l'unanimité, cette année encore les taux de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie n'ont pas augmenté.

Ce deuxième semestre sera marqué par les travaux d'aménagement et de redynamisation du centre du bourg avec la réfection de la chaussée de la Grande Rue. Auparavant les réseaux humides seront rénovés et mis en séparatifs dans la mesure du possible et les réseaux secs seront enfouis. A la demande du SYTRAL un nouvel arrêt de cars sera également construit sur la Route de St Laurent, sa forme en écluse fera ralentir les véhicules. Ces travaux vont occasionner des désagréments pour les habitants du quartier, la traversée du bourg sera parfois compliquée mais cela est nécessaire pour embellir cette rue centrale et la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

La révision du Plan Local Urbain devrait aboutir d'ici la fin de cette mandature. Une réunion publique animée par la représentante du Bureau d'Etudes Réalités, se tiendra le lundi 30 juin à 19h à la salle d'animation. La période estivale arrive avec ses festivités (spectacles de Kdanse, fête de la musique, fête de l'école, cinéma en plein air, la vogue...). Merci encore à tous ces bénévoles !

Fin juillet notre agent technique Nicolas nous quittera pour un nouveau projet professionnel. Nous le remercions pour ces années passées sur notre commune. Une personne viendra le remplacer, souhaitons-lui une bonne intégration.

Bel été à tous !

Patricia BLEIN, Maire.



Les vœux du maire :

Madame le Maire a invité les bébés nés en 2024, le dimanche 5 janvier 2025 lors de la présentation de ses vœux pour la nouvelle année 2025. Une seule famille a répondu présente.



Panneau Lumineux

Nous invitons les associations à transmettre leurs informations par le mail de la mairie.

mairie@saintclementlesplaces.fr

Bus France Service

Le BUS FRANCE SERVICE de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais est dans notre village le premier mardi de chaque mois à partir de 15h. Le prochain passage sera le 1^{er} juillet 2025, avec la présence d'un conseiller France Rénov.

Récupération Photo Classe en 5

Pour voir l'ensemble des photos, vous pouvez vous rendre sur le site :

<https://photographe-aurelienpiegay.fr> puis sur Votre Espace et ensuite

sélectionner les Classes en 5 Saint Clément les Places.

Identifiant : AP86-saintclementlesplaces5

Mot de passe : 080625

Vous pourrez ensuite voir l'ensemble des photos et les commander

directement au Magasin **Les Photos d'Aurélien à Chazelles sur Lyon**

Trois formats vous sont proposés :

10X15 ou 13X18 => 5 euros

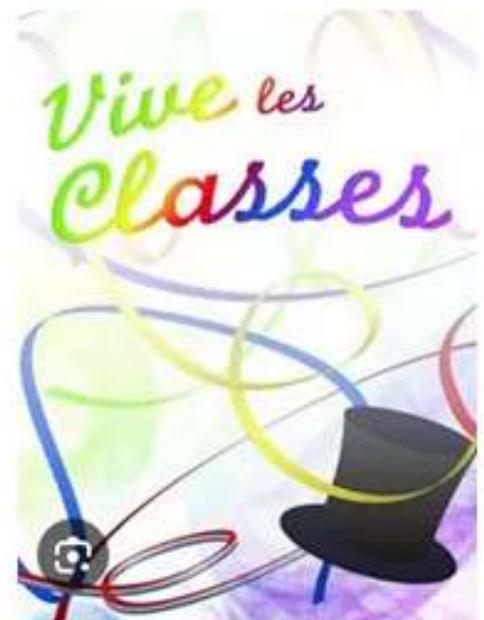
15X23 => 7 euros

20X30 => 10 euros

Les photos seront directement imprimées sur place lors de votre venue au magasin.

Attention de ne pas commander en ligne (7 euros de frais de port).

Les photos sont dès à présent visible sur le site ainsi qu'au magasin



RÉUNION PUBLIQUE



Révision du Plan Local d'Urbanisme

Lundi 30 juin 2025 à 19h00
Salle d'animation

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document réglementaire qui régit le droit des sols sur la commune.

Cette réunion portera sur la présentation des enjeux du territoire.

DANSE

L'Héritage

**SPECTACLES
AVEC LES PETITS**
Samedi 21 et Dimanche 22
Juin 2025 à 14h

**SPECTACLES
SEULEMENT LES GRANDS**
Vendredi 20 et Samedi 21
Juin 2025 à 20h30

**SALLE D'ANIMATION
ST CLÉMENT LES PLACES**

TARIFS:
10€ | 12€ | 14€



Billetterie en ligne HelloAsso

Ou Places en vente aux magasins partenaires :
Brin de Folie | Instant Z'N | Tabac Presse Giraud



CONCOURS DE PÉTANQUE

St CLEMENT LES PLACES

VENDREDI 11 JUILLET 2025 à 19h00



Au Foyer Rural

*Organisé par l'Association
Chasse de Rochefort*

**3 PARTIES +
DEMI-FINALE + FINALE**

Inscriptions 15 €
la Doublette

Lots du Concours

1^{er} : 2 Jambon Sec + 2 Bte Apéro

2^{ème} : 2 Jambon Sec

3^{ème} : 2 Jésus

4^{ème} : 2 Rosette

5^{ème} : 2 saucisson sec

6^{ème} : 2 saucisson sec

Buvette

A partir de 19h

Barbecue

Américain

Frite

Grosse Tombola

Fête de la musique

21 JUIN
2025



**Au P'tit Clem
À partir de 19h**

**Scène ouverte (chorale, chant, boeuf...)
Les renards givrés (rock)**

fetedelamusique.fr #FeteDeLaMusique

Crédit Mutuel



.LA 5 C'EST LA CLASSE !



En ce beau dimanche de Pentecôte ensoleillé la très belle classe en 5 a fait son retour. De la petite Agathe, bébé de l'année à Mrs Notin, Subrin et Gaynon nos 90 ans, ce sont 56 conscrits qui ont répondu présents à ces retrouvailles.

La journée a débuté par la traditionnelle photo de groupe, suivi d'une célébration à l'Eglise. Après le dépôt de la gerbe au monument aux morts en hommage aux disparus, les conscrits ont fait la vague dans les rues de notre village emmenés par notre fanfare l'Etoile pour se retrouver autour du vin d'honneur offert par la municipalité. La fête s'est prolongée autour d'un repas festif à la salle d'animation où l'entreprise Saint Laurent Viandes nous a régales et DJ Lu-k nous a ambiacés jusqu'au bout de la nuit.

Chaque décade a apporté son énergie et son enthousiasme pour que cette journée soit placée sous le signe de la convivialité, de la fête et de la bonne humeur. C'était l'occasion de renforcer les liens entre générations, pour certains de revenir aux sources, pour d'autres de s'intégrer dans le village et pour tous l'occasion de faire vivre une tradition qui nous est chère.

Vous pouvez aussi retrouver les photos de cette journée sur le site du photographe : Aurélien Piegay <https://photographe-aurelienpiegay.fr>

La 5 C'est la Classe !

PROGRAMME CINÉMA

Du cinéma au village : l'écran qui rapproche

Depuis le début de l'année, les lumières du projecteur s'allument tous les quinze jours dans la salle de cinéma de Saint-Clément-les-Places. Grâce au travail de l'équipe du Foyer Rural et au réseau du cinéma itinérant des Monts du Lyonnais, petits et grands peuvent profiter de séances accessibles, sans avoir à faire des kilomètres.

Le principe est simple : un samedi sur deux (hors congés d'été), deux films sont proposés – un pour le jeune public à 17h, un autre pour les adultes à 20h30. Ces six derniers mois, la diversité était au rendez-vous : films d'animation comme *Niko le petit renne* ou *Moon le panda*, drames, comédies, super-héros... avec parfois des succès discrets, parfois des belles surprises.

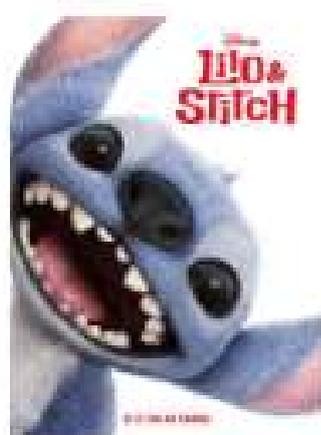
Et justement, l'une des séances les plus marquantes de ce début d'année a été celle du film iranien *Les graines du figuier sauvage*, projeté en version originale sous-titrée dans le cadre de la nouvelle initiative "Regard sur le monde". Cette sélection bimestrielle, imaginée par une commission locale, permet aux bénévoles de s'impliquer davantage dans une programmation qui leur tient à cœur, tout en diversifiant les regards proposés au public.

L'association peut compter sur une équipe de dix bénévoles, assurant tour à tour la billetterie, le transport du matériel, la projection... Le planning se construit parfois à la dernière minute, mais l'implication reste solide et constante.

Et pour clore la saison en beauté, **une grande première attend les spectateurs : le 5 juillet prochain, une séance en plein air** sera organisée dans le village, avec la projection du Film *Le Sens de la fête*. Un joli moment à partager sous les étoiles, pour faire rimer rire avec convivialité.

Pour finir l'année scolaire:

- Samedi 28 juin à 17h : *Lilo & Stitch*
- Samedi 28 juin à 20h30 : *Comment devenir riche (grâce à sa grand-mère)* en VO sous-titré
- Samedi 05 juillet à 22h et en plein air : *Le Sens de la fête*



Pour la deuxième année le groupe des activités physiques de bien-être avec les adultes s'est déroulé le mercredi matin et un nouveau groupe enfant s'est mis en place le mardi soir après l'école. Dès septembre ces cours reprendront, vous pouvez dès la rentrée vous renseigner si vous souhaitez y participer.



KDANSE



KDanse a fait salle comble pour la 3^{ème} édition de son spectacle aérien, "Prophétie", sur la commune de Montrottier les 24 et 25 mai 2025 avec plus de 400 spectateurs sur les 3 représentations.

🔥 Dans le monde magique d'un certain sorcier connu, à travers les acrobaties aériennes, le public a découvert l'histoire de celle qui porte aussi une cicatrice, elle aussi à tout à découvrir de ce monde plein de magie...

Danseurs, bénévoles, membres du conseil d'administration et équipe d'animation se sont impliqués et ont contribué ainsi à la réalisation de ce magnifique spectacle. Merci à eux.

Pour poursuivre l'histoire, venez découvrir notre spectacle de danse 2025 "L'héritage" à St Clément les Places.

🎪 Embarquez et prenez place : direction l'histoire de Lily ... de mystérieuses disparitions laissent présager de sombres desseins... sur qui pourra-t-elle compter dans cet univers magique ?

Venez le découvrir à travers des chorégraphies de Modern Jazz, Break Dance, Contemporain, Street Dance...

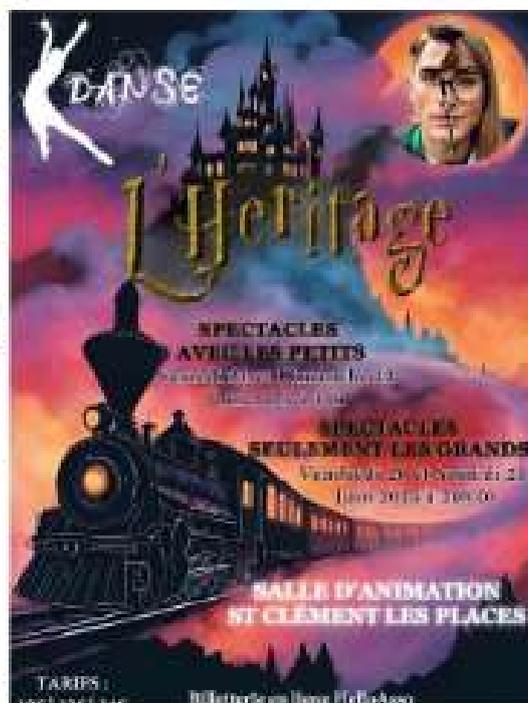
Et nouveau cette année : danse classique et capoeira.

🔥 **Séances :**

- Vendredi 20 Juin à 20h30
- Samedi 21 Juin à 14h et 20h30
- Dimanche 22 Juin à 14h

Séances de l'après-midi mettant à l'honneur nos plus jeunes danseurs.

Séances du soir avec seulement les plus grands.



AGENDA

- **Inscriptions :** mercredi 3 septembre 2025 à 17h à la salle d'animations
- **Assemblée générale :** samedi 4 octobre à 20h30 au foyer rural.
- **Stages dans l'année :** danse voltige et cerceau aérien à la salle de Montrottier / intervenants extérieurs.

Infos communiquées à la rentrée, restez connectés !

Toutes les informations sur le site internet et auprès des responsables de l'association ou par mail dansekdanse@gmail.com

Pour info : boutique KDanse

☆ Pour toute commande, site internet de KDanse : www.kdansestclement.com



LE P'TIT CLEM

Le P'tit Clem : un lieu qui fait lien

Depuis bientôt quatre ans, le P'tit Clem continue de tracer son chemin à Saint-Clément-les-Places. Ni bar classique, ni simple salle d'activités, ce café associatif animé par des bénévoles est devenu un espace de rencontres, un point de repère pour les habitants. Discret mais vivant, il favorise les échanges au quotidien.

De janvier à juin, les soirées et événements n'ont pas manqué : concerts (rock, jazz, indie), théâtre, lectures à voix haute, Printemps des poètes, soirée jeux de société, sans oublier le désormais attendu Marché de créateurs, qui a animé le village dès le petit matin du 18 mai. Une programmation éclectique, portée par l'envie de faire découvrir, partager, vibrer, en toute simplicité.

Mais la vie du P'tit Clem, c'est aussi le quotidien : les ouvertures du matin (de 8h à 10h) et du soir (de 17h à 19h), la petite épicerie de dépannage, le bar, le dépôt de pain, les échanges autour d'un café... Et surtout, cette ambiance conviviale qui invite à discuter de tout et de rien : rénovation de toiture, conseils de jardinage, prêt de matériel ou transmission de recettes. Une atmosphère propice aux échanges, entre habitants, toutes générations confondues.

Le lieu tient debout grâce à l'énergie de ses bénévoles : une soixantaine en tout, dont une vingtaine de réguliers. Avec le temps, chacun trouve sa place, même si l'engagement peut parfois s'émousser : la diversité des commissions, la coordination avec les autres associations du village ou encore la gestion des dates communes restent des défis à relever collectivement.

Ce n'est pas toujours facile, mais l'élan reste là. Peut-être parce que ce lieu répond à quelque chose de fondamental : le besoin de se retrouver. Sans prétention, sans décorum, sans "grands discours" – juste ensemble, à hauteur d'humain.



RANDONNÉE ST CLÉMENTAISE



Tous les jeudis des semaines paires, nous continuons à randonner sur les sentiers du territoire des Monts du Lyonnais.

Départ 13h30 du petit parking montée du relais.

Cette année nous avons marché plusieurs fois à la journée sur les Hauts de Chaumes, dans le Pilat, dans les Monts d'Or.

N'hésitez pas à nous rejoindre si vous aimez la randonnée et la nature.



LE CLUB DU 3ÈME AGE



Depuis l'assemblée générale du 27 janvier 2025, un nouveau bureau a été élu :

Président :	Mr FOL Daniel
Vice-président :	Mr BASSET Pascal
Trésorier :	Mr BOINON René
Trésorier adjoint :	Mr PERRONNET Bernard
Secrétaire :	Mme SEVE Huguette
Membres actifs :	Mr BLEIN Gilbert
	Mr BLEIN Henri

Le club est actif le jeudi à partir de 14h semaine impaire au foyer rural.

L'activité est principalement autour des jeux de cartes, toutefois, le club est prêt à ouvrir d'autres activités si des bénévoles sont intéressés.

Le 17 avril 2025, une journée rencontre avec le club de Saint Laurent de Chamousset a eu lieu avec un repas. Le 19 juin 2025, une visite du musée de la Mine de Saint Pierre de La Palud a eu lieu.

FANFARELETOILE ON TOUR

La fin d'année scolaire approche à grands pas ! Avec 4 nouveaux morceaux dans la musette, on doit vous avouer que l'on ne l'a pas vu passer !

Nous croulons sous les demandes de prestations : la baisse du nombre de fanfare est une explication, mais aussi le succès grandissant des animations festives et la diversité de l'offre actuelle.

Mariages, anniversaires, fêtes des classes, animations sportives : tout y passe !

Et l'on ne va pas s'en plaindre. Avec un effectif de 40 musiciens, cela nous permet de faire tourner.



De belles dates comme le Marathon de Paris, celui de Lyon, des fêtes d'été, de la musique : le programme est varié.

Le vendredi 1^{er} Août prochain, en première partie de MELOTRONIC et tout proche de la maison, à l'occasion de l'Agricul'Touret en partenariat avec le Château du Rozier, venez (re) découvrir notre répertoire.

Nous recrutons de 7 à 77 ans en permanence: les cours à l'École de Musique bénéficient de remises alléchantes en passant par notre association ! pensez-y !

Et puis, restez connectés ... les FESTIFURIE'S reviennent LES 3 & 4 JUILLET 2026 !!!!

Toujours sympa de se rassembler autour d'un projet festif, culturel, intergénérationnel et social !!!

Des news en septembre ...

Bel été à vous

Musicalement

FLEURISSEMENT

La commission a fleuri notre charmant village le lundi 12 mai avec géraniums, sauges, surfinias...

Avec la météo pluvieuse, l'herbe pousse et nous serions ravis d'accueillir quelques bénévoles pour aider au désherbage et nettoyage du village.

Contactez le 06.43.02.29.67 pour vous faire connaître



PLANTATION DE NOUVEAUX ARBRES AU MOIS DE JANVIER

UN ERABLE FREEMANII vers le cimetière à la place des sapins qui avaient été coupés suite à la menace d'une chute. C'est un bel arbre aux superbes couleurs à l'automne.



TROIS CHARMILLES vers le Sentier des Escargots



L'ÉCOLE

Promenons-nous au fil des saisons



Cette année, les élèves ont suivi un fil conducteur intitulé « Promenons-nous... », un thème qui a permis de voyager, d'explorer, de découvrir, et surtout... d'apprendre autrement !

Des promenades au fil de l'art...

Les enfants ont d'abord été initiés aux œuvres artistiques, en s'imprégnant de différents styles, techniques et artistes. Une belle occasion d'éveiller leur créativité et leur sensibilité, tout en s'exprimant à travers la peinture, le dessin ou encore les collages.



Une escapade inoubliable à la montagne

Pour les élèves du CP au CM2, l'aventure s'est poursuivie avec un séjour de cinq jours à Villard-de-Lans. Immersion garantie dans l'univers montagnard ! Ils ont découvert les paysages alpins au fil des randonnées, observé la faune et la flore, et travaillé en plein air à travers des ateliers d'aquarelle et d'initiation au croquis.

Une randonnée thématique autour du loup a captivé les curieux, et des activités sportives telles que le biathlon ont ponctué le séjour d'instantanés dynamiques et inoubliables. Ce séjour a été autant un temps d'apprentissage qu'un formidable moment de cohésion et d'émerveillement.



Petites mains vertes au jardin...

Au printemps, c'est dans le jardin pédagogique de la commune que les enfants ont poursuivi leur exploration. La classe maternelle a mené un projet autour du radis : de la graine à la récolte, les jeunes jardiniers ont observé avec attention la croissance de leurs plantations. Le projet s'est clôturé de manière gourmande avec la préparation et la dégustation de délicieuses tartines au fromage, agrémentées de radis du jardin et de ciboulette fraîche cueillie dans le coin aromatique de l'école.



★ Inscriptions pour la rentrée de septembre 2025

Contactez-nous au 04.74.26.32.10 ou par mail à ce.0691350t@ac-lyon.fr

L'AMICALE LAÏQUE

Une année se finit et une nouvelle qui commence ...

L'amicale laïque se retrouve en cette fin d'année en manque d'effectif au niveau du personnel ce qui nous obligent à demander régulièrement de l'aide aux parents. Nous remercions les parents pour leur implication car grâce à leurs mobilisations le service de garderie continue de fonctionner, certes avec quelques fermetures mais sans eux le service serait momentanément fermé.

Nous nous excusons pour la gêne que nous occasionnons à chaque fois.

Nous les remercions également pour leurs implications dans toutes nos manifestations.

Pour clôturer l'année scolaire, les enfants de l'école proposeront leur traditionnel spectacle de fin d'année lors de la fête de l'école qui se déroulera le Samedi 28 juin 2025 à la salle des fêtes.

Nous aurons également notre dernière manifestation de l'année, la vente de burgers lors de la vogue. Cette vente aura lieu le Dimanche 11 Août 2025. Nous vous y attendons nombreux et nombreuses.

Pour recommencer une nouvelle année, l'amicale laïque invitera les parents à un café-brioche le jour de la rentrée scolaire le Lundi 1 Septembre 2025 afin de faire connaissance et de commencer l'année en douceur.

Enfin, vous pouvez d'ores et déjà noter dans vos agendas la date de notre assemblée générale qui aura lieu le Mardi 16 Septembre 2025 à 20h00 à la cantine.

Bel été à tous et on se retrouve à la rentrée.

L'amicale laïque

109 rue du lavoir
69930 Saint Clément les places

SAINT CLEMENT LES PLACES
REPAS DE LA VOGUE
DIMANCHE 10 AOUT 2025

Burger Frites
Fromage
Fruit



13€



Menu Enfant
Hot-Dog Frite
Compote

6€

Feu d'artifice

Concert

Organisé par l'Amicale Laïque,
à partir de 18h30, sur la place du village

Les enfants de l'école comptent sur vous.

Réservations : Joël 06 21 07 28 81

REFECTION DES JEUX DE BOULES



Le conseil municipal a validé la réfection des terrains de boules suite à la demande de l'Amicale des boules, qui avait constaté une détérioration importante des jeux.



Les informations de la CCDML

Bonjour à toutes et à tous,

Nous y voilà, le temps des festivités arrive pour fêter l'été !

L'ÉTAIS vous propose de venir partager un **moment convivial** autour d'un bon barbecue le **Samedi 12 juillet 2025 à 12h00** à la Salle Suzanne Fougrouse !

Vous pouvez vous inscrire dès à présent et ce **jusqu'au vendredi 4 juillet** :

- au bureau : 122 avenue des 4 cantons à Saint Laurent de Chamousset
- par téléphone : 04 87 61 70 06 ou 07 68 96 69 49
- par mail : coordination.etais@gmail.com

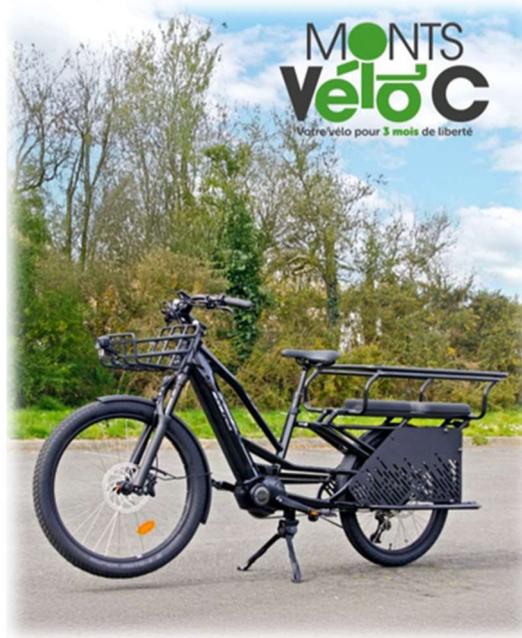
Fête de l'été
Samedi 12 juillet 2025 à 12h00
« Barbecue Party »
Salle Suzanne Fougrouse à St Laurent de Chamousset

Tarif adhérent : 10 €
Tarif « invité » : 12 €

Nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire
avant le Vendredi 4 juillet 2025 :

- **Au bureau : 122 avenue des 4 cantons à St-Laurent de Chamousset**
- **Par téléphone : 04 87 61 70 06 ou 07 68 96 69 49**
- **Par mail : coordination.etais@gmail.com**

Voici les événements de la CCMDL du mois de juin **et surtout le lancement de Monts Vélo'C !**



Lancement de Monts Vélo'C, le service de location de vélos à assistance électrique de la CCMDL

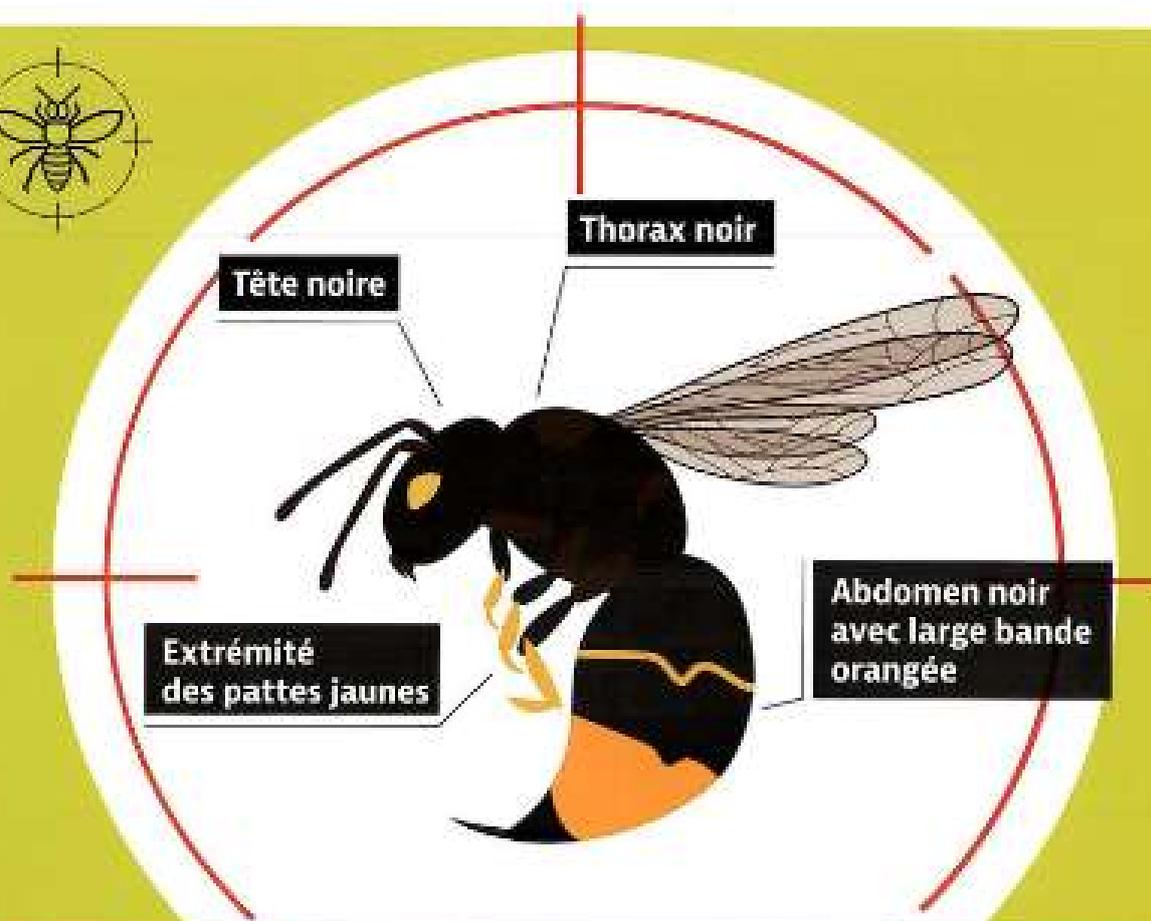
- Lundi 16 juin 2025 - Dès 10h
- [Page sur le site](#)
- [Événement sur Facebook, pour partage](#)
- Photos, logo et communiqué de presse
<https://ccmdl.sharepoint.com/:f:/s/CCMDL/EgGKgJ0SF65FjP3FVOadJ9QBzUbKB6Kety3Seq3EZ-lHGA?e=kx4Hyk>

Note de village, mini-festival, maxi ambiance

- Demain, vendredi 13 juin 2025 - Dès 18h30
- À Sainte-Foy-l'Argentière
- [Événement sur le site](#)
- [Événement sur Facebook, pour partage](#)
- _ Supports de communication

Réunion d'information Baignade naturelle de Hurongues

- Mardi 17 juin 2025 - Dès 20h
- Salle Jean Letrève - 71 route de la Neylière à Pomeys
- [Événement sur le site](#)



SIGNALE TON FRELON

**Vous suspectez la présence d'individus
ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?**



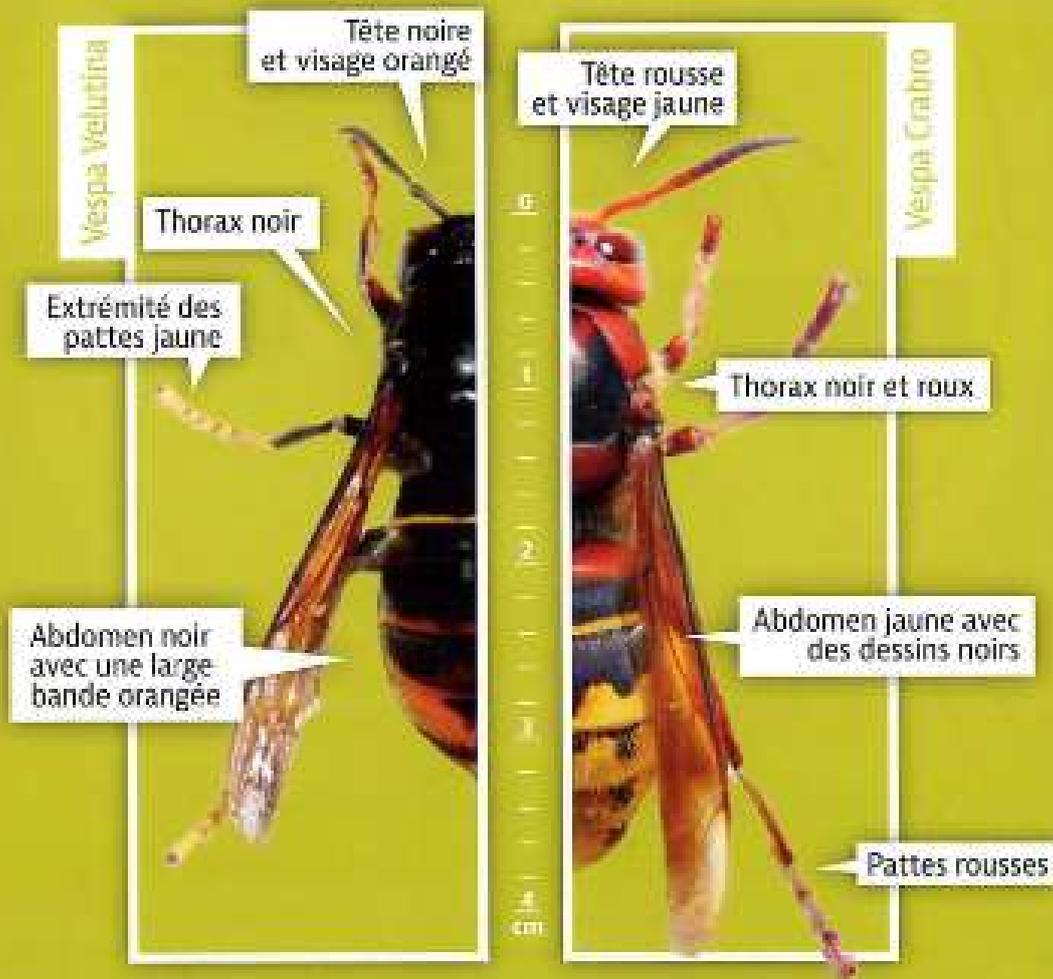
Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site :

www.frelonsasiatiques.fr



Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et
SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

Comment différencier le Frelon Asiatique du Frelon Européen ?



Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.



Les Relais Petite Enfance «Le Gamin» et «La Gamine» offrent un service aux usagers du territoire Nord des Monts du Lyonnais.

Assistants maternelles, parents et enfants peuvent profiter des services des relais: que ce soit administrativement en accompagnant les adultes dans leurs recherches de modes de garde, leurs démarches institutionnelles ou contractuelles, ou pédagogiquement pour les animations proposées aux tout-petits sur les temps collectifs. Depuis plus de 30 ans, les Relais sont bien repérés par les usagers et bénéficient d'une bonne fréquentation par les Assistants Maternels: 120 adhérentes sur 131 sur le territoire nord de la communauté de commune, soit 92%, en ayant 8 AM hors secteur adhérentes en 2024. Cependant, l'équipe constate une diminution alarmante du nombre d'assistants maternels: Nombre d'AM en activité en 2021 :140 Nombre d'AM en activité en 2022 :122 Nombre d'AM en activité en 2023: 114 Nombre d'AM en activité en 2024: 116 De plus, 34% des assistantes maternelles sur le territoire des RPE « Gamin » et « Gamine » ont plus que 55 ans. Face au vieillissement des assistants maternels et nombreux départs en retraite qui sont peu remplacés, les relais alertent sur les conséquences qu'engendrerait une trop grande baisse du nombre de professionnels. Le mode de garde proposé par les assistants maternels avec des horaires plus flexibles permet de répondre à la problématique des parents qui ont une amplitude horaire importante du fait de l'éloignement de leur lieu de travail, 91% ont besoin d'une voiture sur le territoire et 75,4% travaille hors de son lieu de résidence (Source : Insee 2018). Les parents avec des horaires atypiques se retrouveraient en difficulté de mode de garde, surtout sur notre secteur en milieu rural avec des familles d'agriculteurs ou travaillant loin de leur domicile. Les multi accueils n'ayant pas la flexibilité des horaires ne peuvent pas répondre entièrement aux besoins de cette population. Les familles pourraient faire garder leurs enfants sur d'autres communes et, sur le long terme, les scolariser ailleurs que sur leur village d'habitation, ce qui pourrait entraîner des fermetures de classes dans les communes et menacer les écoles déjà fragilisées par une baisse de la natalité. C'est pourquoi les relais participent à la promotion le métier pour le rendre attractif et pérenniser les professionnelles déjà en activité à continuer leur métier. Animations, service de location de matérielles puéricultures, spectacles petite enfance, formations, soirées et conférences, de nombreuses activités sont proposées toute l'année par les relais.

Retrouvez toutes les actualités sur le site internet: <https://www.relais-gamin-gamine.fr>

Tourisme

5 bonnes raisons de (re)découvrir les Monts du Lyonnais... à deux pas de chez vous !

Quand on habite un si beau territoire, pourquoi aller chercher ailleurs ce qu'on a juste sous les yeux ?

1. Parce que les paysages sont superbes... et locaux !

Prairies, forêts, crêtes panoramiques... Le décor est digne d'une carte postale, sauf qu'ici, c'est chez vous.

2. Parce que tout le monde peut en profiter

Les sentiers sont nombreux, balisés, adaptés aux familles comme aux marcheurs confirmés. Et quand c'est à deux pas, c'est encore plus simple de s'y mettre.

3. Parce qu'on marche aussi dans notre histoire

Croix sculptées, chapelles oubliées, anciens lavoirs : chaque balade est une plongée dans le patrimoine local que seuls les habitants connaissent vraiment.

4. Parce que la nature locale mérite notre regard

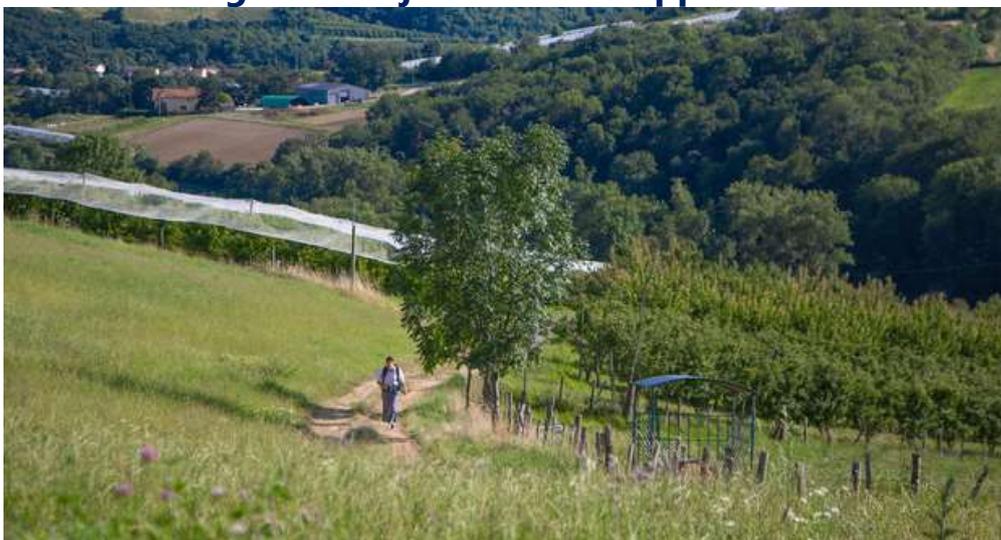
Chevreuil matinaux, orchidées au printemps, pommes à l'automne... Il suffit d'ouvrir l'œil pour redécouvrir la richesse de nos campagnes.

5. Parce que c'est le luxe d'habiter ici

Pas besoin de faire des kilomètres : les Monts du Lyonnais offrent un cadre parfait pour se ressourcer et partager des moments simples, au quotidien.

Toutes nos balades dans « je bouge » sur www.montsdulyonnaistourisme.fr

Partagez-nous vos photos en mentionnant les @montsdulyonnaistourisme sur Instagram en ajoutant #léchappéedouce !



LE BOWLING ESCAP'AD PRÉSENTE SA

Soirée KARAOKÉ

À PARTIR DE
14H00



SAMEDI
21
JUN

✓ **Entrée gratuite**
À l'occasion de la
fête de la musique

04.72.48.70.18
www.escapod-loisirs.fr

Les associations de l'Admr (aide à domicile en milieu rural) et du Ssiad (service de soins infirmiers à domicile) se sont réunies pour dresser le bilan de l'année 2024 et dévoiler les futurs projets, le 20 mai à la salle Suzanne-Fougerouse.



Les deux associations de L'ADMR (aide à domicile en milieu rural) SAAD (service aide à domicile) et SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) ont tenu leur Assemblée Générale annuelle commune ce mardi 20 mai à la salle Suzanne-Fougerouse devant une assemblée de 55 personnes pour dresser le bilan 2024.

Le SAAD, présidé par Christian Michaud, compte une équipe de 50 salariés, dont six agents administratifs et 44 intervenants, 45 bénévoles, qui œuvre chaque jour sur 13 communes auprès de 323 bénéficiaires. Lors de l'exercice passé, près de 35 000 heures d'intervention ont été effectuées. 2 techniciens bénévoles installent et assurent le suivi de la téléassistance chez 35 abonnés, dépannés 7J/7.

Des duos de bénévoles ont aussi porté à domicile 7 175 repas, 6 jours sur 7, au volant d'un véhicule neuf, financé à 50% par la Carsat. Les bénévoles assurent également tous les mois des après-midi jeux, des sorties, des repas au restaurant.

Financièrement, grâce notamment à des subventions allouées par la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, des communes et des dons, la trésorerie a dégagé un excédent qui sera redistribué aux salariés qui le méritent bien.

C'est ensuite, Hélène Fesche, présidente du SSIAD, qui a pris la parole pour présenter le bilan 2024 de leur association. Ce sont 11 salariés dont 9 aides-soignantes qui se déplacent au domicile de 35 bénéficiaires pour assurer les soins à leur domicile sur 14 communes (en 2024, 62 personnes ont bénéficié de leurs services).

L'évolution en service d'autonomie à domicile

Expérimenté depuis 2017 et pérennisé en 2022, le service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD), accompagne 50 personnes. Ce dispositif mobilise, au-delà des soins, un ensemble de professionnels complémentaires (infirmière clinicienne, psychomotricienne, diététicienne, ergothérapeute, psychologue, intervenante en sport adapté...) pour mieux coordonner la prise en charge en maintien à domicile, prévenir la perte d'autonomie et retarder l'entrée en institution. Des actions collectives sont aussi organisées : journées à thème en partenariat avec les élèves en formation SAPAT à la MFR, journée des aidants, sorties socio-éducatives...

Suite aux réformes nationales en cours, le SSIAD et le SAAD devront fusionner pour devenir un seul et même service d'autonomie à domicile (soins et aides). Des groupes de travail sont aussi en cours sur ce sujet à la fédération ADMR du Rhône.

Malgré les actions mises en place pour favoriser la qualité et les conditions de travail, et l'investissement de l'équipe, la gestion des ressources humaines reste la problématique majeure de l'association SAAD à cause de la gestion des absences maladies, du recrutement estival pour les congés ou encore des formations.

Recrutement. L'Admr recrute des agents et propose des jobs d'été aux jeunes à partir de 18 ans. Contact au 04.74.70.59.76. pour courriel à admr.chamoussetenlyonnais@gmail.com

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Petit Rappel : Les conseils municipaux sont aussi disponibles sur le Site Internet de la commune ou consultable en Mairie.



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 12 novembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/11/2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Étaient présents : Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis – Mr BLEIN Gilbert – Mme DEJOIN Florence – Mme RIVOLLIER Jeanine – Mme CHALANDON Bernadette - Mr DUPEUBLE Philippe– Mr BLEIN Gabriel – Mme SEVE Odile – Mme GEY Pascale – Mr BERGER Maxime -Mr FOL Daniel-

Absents excusés : Mr PETIT Frédéric (POUVOIR à Mr BLEIN Gabriel) – Mr SANCHEZ Sylvain (POUVOIR à Mme BLEIN Patricia) – Mme TAGLIAZUCCHI Emilie

Approuvé à l'unanimité des membres présents
le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 octobre 2024.

1- PARTICIPATION COMMUNALE SIEMLY – EXERCICE 2025

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du montant de la participation provisoire aux charges du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier pour l'année 2025 qui s'élève à 2 109.62 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide de budgétiser la totalité de la participation au Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier soit 2 109.62 euros à l'article 65548 du budget primitif 2025.

2- ATTRIBUTION CHEQUES CADEAUX OSER AUX AGENT COMMUNAUX – EXERCICE 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Décide d'attribuer des chèques cadeaux au personnel communal de la commune de Saint-Clément-Les-Places pour les fêtes de fin d'année. Les grades concernés sont : Les adjoints techniques territoriaux, l'adjoint administratif territorial et le rédacteur territorial, soit 4 agents communaux.

3-SECRETAIRE DE MAIRIE REMPLAÇANTE – REEVALUATION DU COUT A PARTIR DU 1ER JANVIER 2025

A la demande de certaines communes et dans un esprit de mutualisation, un poste de secrétaire de mairie itinérante a été créé en octobre 2021 par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et un agent expérimenté a été recruté le 21 mars 2022.

Ce dispositif a fait ses preuves depuis plus de 2 ans et répond bien à un besoin récurrent.

A ce titre, la commune a passé une convention de mise à disposition du service en cas de besoin. Cette convention prévoyait le coût de la prestation. Ce coût était fixé à 27 € l'heure en fonction du coût du poste chargé pour 2022 (235 € pour une journée de 8,75 heures) étant précisé que la communauté de communes prend en charge les frais de déplacement de l'agent, et tous les autres frais inhérents au poste (formation notamment).

Comme le coût du poste a évolué depuis 2 ans (rémunération brute, charges patronales et divers charges), il est proposé de revoir ce coût au 1er janvier 2025 pour l'adapter à ces évolutions, de la façon suivante :

coût de 32 € / heure,

soit un coût de 278 € pour une journée de 8,75 heures.

Il est proposé que tous les ans, ce montant soit réévalué en fonction des évolutions et fasse l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communautaire. La CCMDL devra donner en amont de la délibération, le montant de la revalorisation à la commune.

Aussi, il est proposé que le conseil municipal approuve cette nouvelle convention type d'une durée de 3 ans reconductible tacitement une fois, soit 6 ans, actualisant le coût du service et donne délégation au Maire pour signer ladite convention.

Madame le maire invite le Conseil à en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le projet de convention,

Où l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants,

DÉCIDE

1)**APPROUVE** la nouvelle convention de mise à disposition d'une secrétaire de mairie itinérante, actualisant le coût journalier,

2)**AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention,

3)**CHARGE** l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

4-Convention partenariale avec la CCMDL pour le reversement de la subvention CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Par délibération du 25 juin 2024, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a approuvé la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec l'éco-organisme CITEO.

En application de la responsabilité élargie des producteurs, l'éco-organisme CITEO perçoit des contributions de la part des producteurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages. Ces fonds permettent notamment de financer le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

CITEO a proposé une aide financière forfaitaire aux collectivités volontaires qui prennent en charge les coûts de nettoyage et de réduction des déchets abandonnés sur l'espace public.

Aussi, une convention a été approuvée entre la CCMDL et CITEO au titre de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et plus précisément au titre du déploiement des colonnes de tri. Elle prévoit une aide financière forfaitaire de 0,90 € par habitant et par an soit 33 140,20 € pour l'année 2024.

La Commune, au titre de la salubrité publique, gère le nettoyage des bas de colonnes. Aussi, il est proposé que la CCMDL reverse une partie de la subvention susnommée par forfait de 800€ / Commune / an.

Une convention de partenariat est proposée prévoyant les modalités techniques de partenariat entre la CCMDL et ses communes membres.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération n°2024 06 11 du 25 juin 2024 approuvant la convention de soutien entre la CCMDL et CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus,

Vu le projet de convention partenarial liant la CCMDL et ses communes membres,
Oui l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

DECIDE

- 1) **APPROUVE** la convention de partenariat liant la CCMDL et la commune pour le reversement d'un forfait de 800€ / an / commune pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus,
- 2) **AUTORISE** Monsieur/Madame le Maire à signer ladite convention,
- 3) **CHARGE** l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

5- DEMANDE DE SUBVENTION À LA COR AU TITRE DU CONTRAT CHALEUR RENOUELEBLE AVEC L'ADEME POUR L'ETUDE RELATIVE À LA RÉALISATION D'UNE ETUDE DE L'EVOLUTION DU RESEAU DE CHALEUR

Madame le Maire expose la volonté de la Commune en matière de gestion de l'énergie, des dépenses sur le patrimoine communal et de développement des énergies renouvelables locales.

Le projet s'inscrit dans l'objectif du territoire communautaire, d'être un « Territoire à énergie positive » (TEPos) en 2050 et contribue pleinement aux objectifs du Plan Climat Air Energie porté par la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

Madame le Maire présente le coût prévisionnel de l'étude qui s'élève à 7 248,50 €HT ainsi que le prestataire choisi MANERGY SF2E.

Elle précise que la Commune peut solliciter une subvention de l'ADEME de 70% grâce au contrat chaleur renouvelable conclu entre cette dernière et la COR.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil après avoir entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès des autorités compétentes pour le projet présenté ci-dessus.

MANDATE Madame le Maire pour entreprendre toutes démarches nécessaires au dossier.

6- Est avisé du dépôt des autorisations d'urbanisme depuis le 08 octobre 2024.

Comptes-rendus des commissions communales et intercommunales :

- Compte-rendu formulé par Mme Jeanine RIVOLLIER :

Une réunion de la commission Solidarités Actives s'est tenue le 21 octobre 2024 à Saint-Laurent-de-Chamousset.

Les points suivants ont été abordés :

- **Mobilité :** Budget prévisionnel 2025 : il est partagé sur 3 commissions – le budget prévisionnel restera le même qu'en 2024. Le nombre d'usagers inscrits atteint 190 à ce jour

- Le bus France Service reprendra ses fonctions à partir de 2025.

- **Solidarités :**

Projet Alimentaire Territorial : De nombreuses actions sont engagées.

Renouvellement des conventions :

Pour l'ETAIS, avenant pour une prolongation d'une année de la convention en cours. L'objectif est de permettre à l'association de finaliser leur projet social.

Pour les missions locales : présentation de la première ébauche en conseil de communauté de décembre.

Solidairement aidant : Des nouvelles encourageantes pour la suite. Contacts pour de potentiels nouveaux résidents.

Les décorations de Noël seront posées par la commission village le mercredi 27 novembre et les guirlandes lumineuses le samedi 30 novembre.

- Compte-rendu formulé par Odile SEVE :

Une réunion de la commission Gestion des Déchets a eu lieu le 16 octobre 2024.

La commune de Saint-Clément-Les-Places se trouve dans le secteur 3, dernière tranche dans laquelle les colonnes semi-enterrées seront déployées d'ici la fin de mandat.

Règlement de la redevance : proposition de mise à jour en 2025 et de simplification pour faciliter son application.

Perspectives sur la valorisation des OMR : Pour sécuriser le traitement de ces déchets, les collectivités membres du SYDEMER s'engagent dans un projet d'un incinérateur à l'échelle du Sud de la Loire et du SYDEMER.

Etat des lieux sur les actions « Biodéchets »

Pour mobiliser les communes non engagées actuellement, une proposition de visite de site sur une commune déjà équipée est soumise à la validation des membres de la commission.

Une aide individuelle pour l'achat de composteurs individuels est mise en place.

- Compte-rendu formulé par Pascale GEY :

Le dimanche 13 octobre a eu lieu la balade guidée du village organisée par les membres bénévoles de la bibliothèque municipale avec la participation de Madame Gisèle BASSET. 80 personnes étaient réunies pour cette manifestation. A cette occasion, Monsieur Frédéric BLANC, auteur du livre « Partout où nous irons » et dont les parents étaient instituteurs à Saint-Clément-les-Places, l'a proposé à la vente et dédié. A l'issue de cette journée, le verre de l'amitié a été offert.

- Compte-rendu formulé par Gabriel BLEIN :

Il a été évoqué le problème de ruissellement d'eau sur le chemin lieu-dit « le Giraud ». La demande sera examinée par la commission « Voirie » afin de trouver une solution.

- Compte-rendu formulé par Florence DEJOIN :

L'AG de la fanfare a eu lieu le vendredi 18 octobre 2024.

Le bilan des Festivités 2024 est satisfaisant avec un résultat financier positif d'environ 1 000€, malgré un temps pas optimum sur le week-end. Pour l'activité traditionnelle de la fanfare, l'année a été rythmée par beaucoup de demande de la fanfare et de sorties. Toutefois, le résultat financier enregistre une perte de 2 790€ par un choix d'investissement important de matériel.

Au niveau tourisme, un regroupement des offices de tourisme a lieu dans le Rhône avec la création d'une SPL au 01/01/2025.

La fréquentation de la piscine Escapad est stable et le bowling a baissé. Une étude est en cours pour créer de nouveaux parcours VTT. Le projet de faisabilité du projet de baignabilité de Huringue est en cours.

- Compte-rendu formulé par Denis COLLOMB :

Le groupe de sécurité du chauffe-eau d'un appartement loué par la Mairie a été changé et un réducteur de pression a été installé. Un échange s'est poursuivi quant à l'éventuel remplacement de la robinetterie de l'évier, du mitigeur de la douche et de la chasse d'eau.

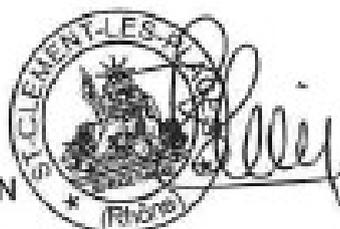
Questions diverses :

- La fanfare l'Etoile a réalisé son Assemblée Générale le 18 octobre, plusieurs demandes ont été formulées à la Mairie. Celles-ci seront examinées prochainement.
- Le Département du Rhône a attribué à la commune sur l'exercice 2024 une subvention de 30 000 euros au titre du partenariat territorial et 6000 euros au titre des amendes de Police pour le réaménagement de la Route Départementale N° 101 et le développement d'une continuité piétonne en cœur de bourg.

- La subvention demandée en 2024 à l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour le réaménagement de la Route Départementale N° 101 et le développement d'une continuité piétonne en cœur de bourg n'ayant pas été obtenue, son renouvellement sera acté lors de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2024.
- Les Brigades Vertes proposent, comme chaque année, leur intervention pour réaliser des travaux d'entretien des chemins ruraux et/ou communaux il a été proposé de planifier 2 jours dans le courant du 1^{er} semestre 2025.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu le dimanche 17 novembre à 11H. L'amicale Laïque proposera une vente de boudin et une bourse aux livres le même jour à la salle d'animation.
- Le repas des aînés sera servi à la salle d'animation par SAINT LAURENT VIANDES le samedi 23 novembre à 12H.
- La MJ les débrouillards, la société de Chasse et la fanfare l'Etoile organiseront le 08 décembre sur la place des potiers.
- Monsieur Paolo POTIER et Madame Sarah GRANGE ont inauguré l'auberge l'Ail en Ch'mise le 2 novembre pour une ouverture effective le 05 novembre.
- Le Réseau Entraide Solidarité remercie l'équipe municipale pour l'attribution d'une subvention en 2024.
- La prochaine séance du Conseil Municipal a été fixée le 10 décembre 2024.
- Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

Le Maire,

Patricia BLEIN



La secrétaire,

Florence DEJOIN

2- **PARTICIPATION DEFINITIVE 2025 DE LA COMMUNE AU SIVOS DU COLLEGE DE SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la part aux charges du Syndicat incombant à notre collectivité s'élève pour 2025 à 387.73 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de budgétiser la totalité de la participation au Syndicat et de l'inscrire en dépense au budget primitif de l'exercice 2025 à l'article 65548.

3- **TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION CULTURELLE ET MULTIMEDIA ET DU FOYER RURAL à compter du 1^{er} janvier 2025**

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir revoir les tarifs de location et les principes de location de ces deux salles à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

POUR LA SALLE D'ANIMATION CULTURELLE ET MULTIMEDIA :

- **FIXE** les tarifs de location des différentes salles tels qu'ils sont indiqués dans le tableau joint à la présente délibération.

- **DIT** que la caution sera demandée pour tous les utilisateurs de la salle lors de la remise des clefs pour une manifestation (associations de la commune ou extérieures, particuliers de la commune ou extérieurs). Lors de l'état des lieux après la manifestation s'il y a dégradation cette caution sera encaissée. Si le nettoyage des locaux et des abords de la salle n'est pas effectué tel qu'il est mentionné dans la convention une somme de 150,00 € sera due.

- **DIT** que pour les associations communales la location est gratuite pour une manifestation annuelle définie selon la liste annexée à la présente délibération et que toute manifestation lucrative est payante au tarif en vigueur.

POUR LA SALLE DU FOYER RURAL :

Le tarif pour les habitants de **ST CLEMENT** : 96,00 €

(A partir du samedi matin au dimanche 10H)

Après 10H + 30.00 €

Pour les personnes extérieures 202.00 €

(A partir du samedi matin au dimanche 10H)

Après 10H + 30.00 €

Caution 500.00 €

Location de la vaisselle : 20,00 €

4- **REAMENAGEMENT DE LA GRANDE RUE ET DEVELOPPEMENT D'UNE CONTINUTE PIETONNE EN CŒUR DE BOURG (RD101) – RENOUELEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DSIL**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaménagement de la Grande Rue et développement d'une continuité piétonne en cœur de bourg (Route Départementale N° 101). Ce projet s'élève à la somme de 348 176,74 euros HT qui correspond à la réalisation des travaux, à la maîtrise d'œuvre et à l'assistance à maître d'ouvrage.

Madame le Maire rappelle la délibération N° 16012024 01 du 16 janvier 2024 relative à la demande de subvention au titre de la DSIL pour le réaménagement de la Grande Rue et le développement d'une continuité piétonne en cœur de Bourg (RD101).

Elle précise que la demande n'a pas été retenue sur l'exercice 2024 et qu'il y a lieu de renouveler cette demande sur l'exercice 2025.

Suite à l'obtention d'une subvention du Département du Rhône, elle propose le plan de financement suivant :

-Subvention DSIL	213 723.00 euros	(61%)
-Subvention du Département du Rhône	30 000.00 euros	(9%)
-Fonds propres	104 453.74 euros	(30%)

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le plan de financement proposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve le plan de financement de l'opération dont le coût prévisionnel total s'élève à la somme de 348 176.74 euros HT.
- Précise que cette opération sera inscrite au budget communal en section d'investissement.

Autorise Madame le Maire à renouveler la demande de subvention au titre de la DSIL 2025 pour la réalisation de cette opération

5- **AIDE JOURNALIERE ACCORDEE AUX FAMILLES DE LA COMMUNE DONT LES ENFANTS PARTICIPENT AUX ACTIVITES D'UNE STRUCTURE AGREEE JEUNESSE ET SPORT ET SITUEE DANS LE SECTEUR DE LA CCMDL**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir allouer pour l'année 2024 une participation de 3.00 € par jour et par enfant de la commune participant aux activités organisées par une structure agréée Jeunesse et Sport située dans le secteur de la CCMDL durant les vacances scolaires pour 15 jours dans l'année pour un quotient familial plafonné à 800 euros.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Acceptent cette participation pour les enfants de la commune qui sera versée aux familles sur présentation du justificatif pour participation aux activités et d'un justificatif du quotient familial.

6- DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION « SEMONS L'AVENIR »

-A l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer à l'association « Semons l'avenir » à l'occasion de la manifestation organisée le 21 décembre 2024 dénommé « Agri Light Tour », une subvention de 300 euros.

7- APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT A SAINT CLEMENT LES PLACES

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention constitutive d'un groupement de commande pour des travaux d'assainissement à SAINT CLEMENT LESPLACES à conclure entre la commune et la CCMDL.

Elle invite l'Assemblée à délibérer.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commande pour des travaux d'assainissement à SAINT CLEMENT LESPLACES à conclure entre la commune et la CCMDL.
 - Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

8- Est avisé du dépôt des autorisations d'urbanisme depuis le 12 novembre 2024.

Comptes-rendus des commissions communales et intercommunales :

- Compte-rendu formulé par Gilbert BLEIN :
Notre agent technique va pouvoir à nouveau utiliser l'épareuse suite à sa réparation.

Questions diverses :

- Madame le Maire fait part d'un courrier de remerciements de Mr Frédéric BLANC suite à la rencontre du 13 octobre et à la dédicace de son livre. Elle précise que ce livre sera offert dans les colis des aînés.
- Madame le Maire a donné son accord à l'ASA du Rhône pour le passage du rallye de Charbonnières les Bains sur la commune le vendredi 25 avril 2025.
- Il est rappelé la distribution des colis de Noël le samedi 21 décembre.
- Madame le Maire donne lecture du premier compte-rendu rédigé par l'Assistance Technique Départementale du Rhône concernant le réaménagement de la RD 101. Une rencontre a eu lieu avec la maîtrise d'œuvre, le bureau d'études GEO CONCEPT 3D dont le siège est basé à SAINT BONNET DE MURE. La prochaine réunion aura lieu le 27 janvier 2025.
- La réception des travaux concernant la démarche performancielle aura lieu le 11 décembre en présence d'EIFFAGE ENERGIE et d'un interlocuteur du SYDER. Quelques points lumineux défectueux seront signalés.
- La distribution des sacs poubelles aura lieu le vendredi 10 janvier de 14H à 19H et le samedi 18 janvier de 9H à 12H.

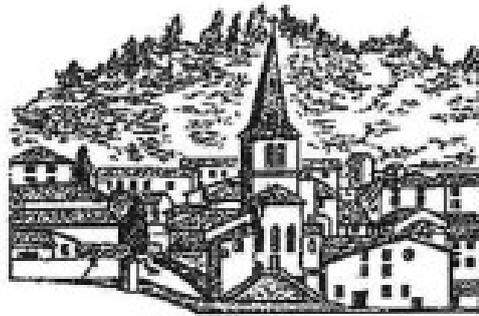
- Le logement situé au-dessus de l'école est loué depuis le 01^{er} décembre à l'entreprise COURBIERE.
- Le devis établi par l'entreprise Vincent CASSAGNES concernant la plantation d'arbres est présenté. La commission « Fleurissement » a validé celui-ci.
- Les vœux de la municipalité seront présentés le dimanche 05 janvier à 11H à la salle d'animation. Les parents et leur bébé né en 2024 sont invités dès 10H30 pour une photo.
- La prochaine séance du Conseil Municipal a été fixée le 14 janvier 2025.
- Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

Le Maire,


Patricia BLEIN

La secrétaire,


Florence DEJOIN



CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 14 janvier 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 janvier 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Étaient présents : Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis – Mr BLEIN Gilbert – Mme DEJOIN Florence – Mr PETIT Frédéric – Mme Jeanine RIVOLLIER – Mme Bernadette CHALANDON -Mr Philippe DUPEUBLE – Mr Gabriel BLEIN – Mme Odile SEVE – Mme Pascale GEY - Mr Maxime BERGER – Mr Daniel FOL-

Absents excusés : Mr Sylvain SANCHEZ – Mme Emilie TAGLIAZUCCHI

Approuvé à l'unanimité des membres présents
le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2024

1- Délibération relative à la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Vu le code général de la fonction publique et, notamment, les articles L.712-1, L.714-1, L.714-4 à -6 et L.714-8,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Vu l'arrêté du 27 août 2015 fixant les primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 20 mai 2014 pris pour l'application au corps des corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret du 20 mai 2014,

Vu l'arrêté ministériel du 19 mars 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret du 20 mai 2014,

Vu l'arrêté ministériel du 28 avril 2015 pris pour l'application au corps des adjoints techniques des administrations de l'État des dispositions du décret du 20 mai 2014,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 16 décembre 2024

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP qui comprend 2 parts :

- L'indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Les bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emploi concerné.

Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :

- Les rédacteurs territoriaux,
- Les adjoints administratifs territoriaux,
- Les adjoints techniques territoriaux,
- Les ATSEM

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

2.1 Répartition des postes

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Chaque poste doit être réparti au sein de groupes de fonctions selon des critères professionnels tenant compte :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard :
 - Exercice d'une fonction d'encadrement
- De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
 - Niveau de connaissance et de qualification

- Autonomie,
- Complexité et diversité des tâches
- Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel
 - Confidentialité,
 - Relationnel,
 - Risque d'accident,
 - Effort physique – Tension mentale, nerveuse
 - Responsabilité matérielle et /ou financière

Le Maire propose de fixer les groupes de fonctions et de retenir les montants maximums annuels suivants.

Grou pes de fonct ions	Cadres d'emploi	Fonctions concernées	Montants annuels maximum
G1	Rédacteur territorial	Secrétaire de Mairie	17 480€
G2	Adjoint technique	Agent polyvalent Voirie/Bâtiment/Espaces verts avec sujétion	11 340 €
G3	Adjoint administrati f	Agent chargé de la gestion de l'APC	10 800 €
G3	Adjoint technique	Agent polyvalent chargé de la gestion de la salle d'animation	10 800 €
G3	ATSEM	Fonction d'ATSEM et entretien de l'école	10 800 €

2.2 Prise en compte de l'expérience professionnelle

L'IFSE peut être modulée en fonction de l'expérience professionnelle. Il est donc proposé de retenir les critères suivants :

- Evolution de la prise d'initiative
- Adaptation du travail à la suite d'une formation
- Prise en charge de nouvelles missions dans le cadre de son poste
- Enrichissement des connaissances dans son poste de travail

Ce montant fait l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;

- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les 4 ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

2.3 Périodicité du versement

L'IFSE est versée mensuellement.

2.4 Modalités de versement

Le montant de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de travail.

2.5 Les absences

Le versement de l'IFSE est maintenu pendant les périodes de congés annuels, des autorisations spéciales d'absence, des congés de maladie ordinaire, des congés de maternité et de paternité, des états pathologiques, des congés d'adoption et du CITIS.

En cas de temps partiel pour raison thérapeutique et de période de préparation au reclassement, le montant de l'IFSE suit l'évolution du traitement.

L'IFSE ne sera pas maintenue en cas de passage à demi-traitement en maladie ordinaire, congés de longue maladie, grave maladie et congés de longue durée.

2.6 Exclusivité

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions à l'exception de celles énumérées par la réglementation en vigueur.

2.7 Attribution

L'attribution individuelle est décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Le complément indemnitaire annuel (CIA)

3.1 Critères de versement

Le CIA est versé en fonction de la manière de servir et de l'engagement professionnel de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel. Le CIA est déterminé en tenant compte des critères suivants :

- Résultats professionnels obtenus par l'agent sur la base des objectifs fixés l'année précédente,
- Respect des consignes données par les élus et la hiérarchie,
- Capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

Groupes de fonctions	Cadres d'emploi	Fonctions concernées	Montants annuels maximum	Pourcentage de variation
G1	Rédacteur territorial	Secrétaire de Mairie	2 380 €	Entre 0 et 100%
G2	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent Voirie/Bâtiment/Espaces verts avec sujétion	1 260 €	Entre 0 et 100%
G3	Adjoint administratif territorial	Agent chargé de la gestion de l'APC	1 200€	Entre 0 et 100%
G3	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent chargé de la gestion de la salle d'animation	1 200 €	Entre 0 et 100%
G3	ATSEM	Fonction d'ATSEM et entretien de l'école	1 200 €	Entre 0 et 100%

3.2. Périodicité du versement

Le CIA est versé annuellement au mois de décembre.

3.3. Modalités de versement

Le montant du CIA est proratisé en fonction du temps de travail.

3.4. Les absences

Les absences n'impactent pas directement le montant du CIA.

3.5. Exclusivité

Le CIA est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir à l'exception de celles énumérées par la réglementation en vigueur.

3.6. Attribution

L'attribution individuelle est décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Après avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus.
- d'instaurer le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus.
- d'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP dans le respect des principes définis ci-dessus.
- de prévoir les crédits correspondants au budget.
- que la présente délibération entre en vigueur à compter du 01^{er} février 2025.

2- AMENDES DE POLICE - ENGAGEMENT DE REALISER LES TRAVAUX ET ACCEPTATION DE LA SUBVENTION

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que la somme de 6 000 euros a été allouée à la commune pour le réaménagement de la Grande Rue et le développement d'une continuité piétonne en cœur de Bourg RD 101.

Elle fait part à l'Assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de mentionner expressément l'engagement de réaliser les travaux décrits ci-dessus et accepter la subvention attribuée par le Conseil Départemental du Rhône.

Elle invite le Conseil Municipal à délibérer.

CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la subvention attribuée à la commune de Saint-Clément-Les-Places par le Conseil Départemental du Rhône au titre des amendes de police 2024 d'un montant de 6 000 euros pour le réaménagement de la Grande Rue et le développement d'une continuité piétonne en cœur de Bourg RD 101.

- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux mentionnés ci-dessus.

Est avisé du dépôt des autorisations d'urbanisme depuis le 10 décembre 2024.

Comptes-rendus des commissions communales :

- Compte-rendu formulé par Gilbert BLEIN :
Les guirlandes de Noël ont été enlevées le 12 janvier. La haie se trouvant vers le local des chasseurs sera coupée prochainement.

Questions diverses :

- Une dernière permanence de distribution des sacs poubelles aura lieu le samedi 18 janvier au local technique situé en dessous de la salle d'animation de 9H à 12H.
- La société APAVE a réalisé un diagnostic amiante et HAP sur le bitume de la Grande Rue et rues adjacentes. Le rapport établi ne montre pas de présence d'amiante.
- Il est demandé aux différentes commissions, en vue de la préparation du budget primitif 2025 de demander des devis aux entreprises pour des petits travaux envisagés.
- Suite à la réunion de présentation du projet de baignade naturelle sur le plan d'eau d'Hurongues à Pomeys le 07 janvier à Larajasse à l'ensemble des élus du territoire, un débat s'est engagé sur l'étude réalisée : le montant de l'investissement est élevé malgré les subventions, la maintenance aura certainement un coût, seulement deux mois d'ouverture dans l'année...
Après cet échange, Madame le Maire est missionnée à s'opposer à ce projet lors du vote au prochain conseil communautaire.
- Madame le Maire indique avoir reçu un courrier d'une administrée au nom de la « Ruche de l'écologie » nous invitant à délibérer sur une campagne d'exploration minière. Suivant courrier de la Préfecture du Rhône, la demande du Permis Exclusif de Recherches s'est faite suivant les dispositions du décret N° 2006-648 et s'il y a par la suite un projet de permis d'exploitation, toute personne pourra exprimer son avis sur ledit projet. La commune de Saint Clément les Places n'a pas été consultée car elle n'entre pas dans le périmètre, il n'y a donc pas lieu de délibérer à ce sujet.
- Les bénévoles du cinéma souhaitent la mise en place par la commune d'une signalétique indiquant la salle de cinéma. Une demande a été faite en 2024 auprès d'une entreprise sans jamais avoir reçu de devis... Une signalétique sera faite dans les prochaines semaines.
- La prochaine séance du Conseil Municipal a été fixée le 11 février 2025.
- Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the commune of Saint-Clement-les-Places. The stamp features a central emblem with a castle and the text 'SAINT-CLEMENT-LES-PLACES' around the top and 'COMMUNE' at the bottom. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Patricia BLEIN

La secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Florence DEJOIN', written over a horizontal line.

Florence DEJOIN



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 11 février 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élu : Madame Florence DÉJOIN

Étaient présents : Mme Patricia BLEIN – Mr Denis COLLOMB – Mr Gilbert BLEIN – Mme Florence DÉJOIN – Mr Frédéric PETIT – Mme Jeanine RIVOLLIER – Mme Bernadette CHALANDON – Mr Philippe DUPEUBLE - Mme Odile SEVE – Mme Pascale GEY – Mr Daniel FOL- Mme Emilie TAGLIAZUCCHI -

Absents excusés : Mr Sylvain SANCHEZ (POUVOIR à Patricia BLEIN) – Mr Gabriel BLEIN (POUVOIR à Daniel FOL) – Mr Maxime BERGER

Madame le Maire donne la parole en début de séance à Mr Xavier de VILLELE, directeur du SMAELT afin de présenter à l'ensemble des élus le fonctionnement du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loire et la Toranche.

Il est précisé que le syndicat intervient sur 410 kilomètres carrés de territoire, 47 communes dont 39 dans la Loire, 8 dans le Rhône, 34 sur la Communauté de Communes Forez Est, 10 sur la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et 3 sur la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône. Cela représente 42 000 habitants et 425 kilomètres de cours d'eau.

Les 8 bassins versants principaux sont : La Revoute, Le Bernand, Les Odiberts, Le Gourtarou, La Loire, Le Soleillant, Le Garollet et la Toranche.

Le SMAELT met en œuvre depuis 2006 une politique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques afin de répondre de manière cohérente et concertée aux enjeux du territoire, à l'échelle des bassins versants. Le SMAELT est administré par des élus. Ils sont nommés par les Communautés de Communes au nombre de 21 titulaires et suppléants.

Approuvé à l'unanimité des membres présents
le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 janvier 2025

1-Approbation de l'avenant N° 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention conclue entre le Représentant de l'Etat et la Maire de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES pour la transmission électronique des actes au Représentant de l'Etat.
Elle précise qu'il est nécessaire de prendre un avenant à cette convention, notamment pour expérimenter le Compte Financier Unique.
Elle invite l'Assemblée à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

-Approuve l'avenant N° 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au Représentant de l'Etat.

-Autorise Madame le Maire à signer ledit avenant et tout autre document relatif à celui-ci.

2-Acquisition du matériel et mobilier de l'auberge par la société l'Ail en Ch'mise – Constat d'une recette exceptionnelle au compte budgétaire 75888

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet par la société l'Ail en Ch'mise, locataire actuel de l'auberge, de procéder à l'acquisition du matériel et du mobilier.

Elle précise qu'une liste détaillée a été établie pour un montant de 8 000 euros TTC.

Madame la Maire indique qu'au vu de l'acquisition du matériel par la commune pour zéro euro comme indiqué dans l'acte de vente, cette recette sera constatée en recette exceptionnelle au compte budgétaire 75888.

LE CONSEIL MUNICIPAL

-Approuve la vente du matériel et du mobilier à la société L'Ail en Ch'mise, actuellement locataire de l'auberge, pour un prix total de 8 000 euros.

-Précise que cette somme sera constatée en recette exceptionnelle au compte 75888.

3-Avis sur projet arrêté plan de mobilité des Territoires Lyonnais

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de plan de mobilité des territoires lyonnais adressé par la direction de la stratégie territoriale SYTRAL MOBILITES.

Elle précise que l'avis de l'Assemblée est sollicité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

-Emet un avis favorable sur le projet de plan de mobilité des territoires lyonnais adressé par la direction de la stratégie territoriale SYTRAL MOBILITES.

Est avisé du dépôt des autorisations d'urbanisme depuis le 14 janvier 2025.

Comptes-rendus des commissions communales :

- Compte-rendu formulé par Jeanine RIVOLLIER :

Site de compostage :

Le 30 janvier a eu lieu la visite du site de compostage de la commune d'AVEIZE. Les élus de la commission « gestion et traitement », référents de sites de compostage et référents des bâtiments de la CCMDL étaient conviés. Les référents de la commune d'AVEIZE indiquent qu'ils passent en moyenne 15 minutes par semaine pour le brassage et la vérification du bac d'apport. Un sérateur pourrait être mis à disposition du bac d'apport car difficultés de découper en morceaux.

Il serait utile de faire affichage sur les sites de compostage d'une note pour éviter le dépôt de produits carnés. Il est remarqué qu'il y a un meilleur fonctionnement lorsque les bacs sont installés à proximité des conteneurs à poubelles. 30 sites ont été installés en 2024, 30 autres seront déployés prochainement.

Une rencontre sur la commune de SAINT CLEMENT est prévue le 21 mars en présence de Maud CHOLLET, du référent de la commune et de l'agent technique.

Commission « solidarités actives » :

Une réunion de la commission « solidarités actives » s'est déroulée le 15 janvier à CHEVRIERES.

Différents points ont été abordés :

-Maison Sport Santé Monts du Lyonnais :

Objectifs : Accompagner en proximité les patients atteints d'affection de longue durée, de maladies chroniques ou en risque de perte d'autonomie, quel que soit leur âge ou leur état de santé vers une pratique d'activité physique adaptée à but thérapeutique.

-Service numérique de la CCMDL :

Le service numérique des Monts du Lyonnais est un espace dédié à l'innovation, à l'apprentissage et à l'accompagnement dans le domaine du numérique. Il s'adresse à tous les publics : jeunes, adultes et seniors.

-Mobilité :

-Bilan du transport solidaire : Une légère augmentation du nombre d'inscrits mais surtout un nombre plus important de personnes inscrites qui n'ont pas utilisé le service par rapport aux années précédentes.

-Demandes de soutien financier :

Solidaire-aidants : Les élus proposent de mettre à délibération du conseil communautaire une subvention exceptionnelle à verser de 20 000 euros à l'association.

Centre socioculturel Archipel : Présentation de la demande de soutien pour accéder à un financement LEADER dans le cadre de la création d'une antenne de formation.

-Compte- rendu formulé par Odile SEVE :

-Gestion des déchets :

Le déploiement sur la commune de SAINT CLEMENT des colonnes semi-enterrées devra avoir lieu à l'automne 2025 pour un démarrage effectif en 2026.

Point sur les déchets :

- Ordures ménagères : 4 927 tonnes / an
- Tout venant déchetterie : 1 400 tonnes/an
- Refus de tri : 362 tonnes/ an

-Compte-rendu formulé par Frédéric PETIT :

Suite à la réunion de la commission « Jeunesse/enfance » du 10 février, un temps fort aura lieu du 04 mars au 05 avril 2025, sur le thème les journées de l'enfance dans les Monts du Lyonnais. Le programme complet est indiqué sur le site « cc-mdl.fr ».

Un forum sur le handicap organisé par l'association « deux ptits pas pour demain » aura lieu les 26 et 27 septembre prochain.

A partir de l'exercice 2025, les assistantes maternelles et Maisons d'Assistants Maternelles recevront une redevance ordures ménagères.

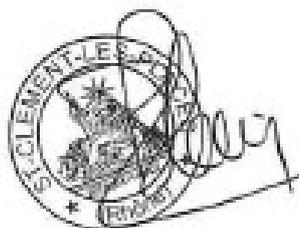
Le cyclo des Monts (Mai en vélo) aura lieu le samedi 24 mai. Il n'y aura pas d'arrêt sur notre commune. Le circuit sera de 40 kilomètres, soit 20 kilomètres le matin et 20 kilomètres l'après-midi. Un élu se chargera d'expliquer le cyclo des Monts aux élèves de l'école.

Questions diverses :

- Est informé par l'avocat de défense de la commune d'une possible saisie de la Cour de Cassation d'un pourvoi contre la commune concernant le contentieux « Chemin du Truchet ».
- Après échange avec le Conseil Municipal, il est envisagé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025.
- La société REFLEX-ENVIRONNEMENT a été retenue afin de conduire les différentes missions nécessaires à la constitution de l'évaluation environnementale de la révision de notre PLU. Le montant de cette prestation s'élève à 9 990 euros TTC.
- Les services déchets de la CCMDL ont adressé un devis pour la fourniture de colonnes semi-enterrées pour recevoir les ordures ménagères, le tri sélectif et le dépôt du verre. La proposition de prix s'élève à la somme de 18 537.60 euros TTC. Un devis estimatif devra être demandé pour la réalisation de la plateforme pour l'installation des conteneurs. La somme de 1 800 euros par colonne posée sera attribuée à la commune à l'issue des travaux et du règlement des factures.
- Une rencontre a eu lieu avec le cabinet Juste Milieu, architecte, afin de présenter les plans topographiques des lots à construire lieu-dit « La Combe ». Ce projet est à l'état d'études.
- Une réunion a eu lieu en Visio le 10 février avec la société MANERGY retenue pour réaliser une étude sur le réseau de chaleur. Une rencontre est prévue en Mairie le lundi 17 mars à 18H avec les élus de la commission « Bâtiments » afin de connaître le chiffrage précis de ce projet.
- Il est fait part de la demande d'un passionné d'oiseaux sauvages pour installer, à titre gracieux dans le clocher, des nichoirs pour l'accueil d'un rapace nocturne, l'effraie des clochers. L'effraie des clochers aurait un accès uniquement à son nichoir et le reste du bâtiment sera inaccessible aux pigeons. Un rendez-vous sera proposé afin d'échanger à ce sujet avant toute prise de décision.
- Est avisé des remerciements des agents communaux pour l'attribution des chèques cadeaux OSER à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- Un rendez-vous est fixé avec l'association ELM MOTORSPORT le 15 février en Mairie afin d'échanger sur le projet de passage sur les voies communales de véhicules de sport.
- Permanence parlementaire mobile : Rencontre du 12 février avec Fabienne TIRTIAUX, suppléante du Député Thomas GASSILOUD, des bénévoles et danseurs de K DANSE afin de découvrir l'activité.
Echange sur la vie du village : La démarche performancielle sur l'éclairage public avec le SYDER, le projet de réaménagement du Centre Bourg...
- La prochaine séance du Conseil Municipal a été fixée le 11 mars 2025.
- Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

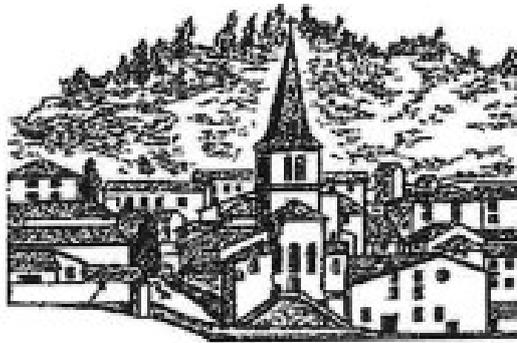
Le Maire,

Patricia BLEIN



La secrétaire,

Florence DEJOIN



**CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES**

PROCES-VERBAL

Séance du 11 mars 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Étaient présents : Mme Patricia BLEIN – Mr Denis COLLOMB – Mme Florence DEJOIN – Mr Frédéric PETIT – Mme Jeanine RIVOLLIER – Mme Bernadette CHALANDON – Mr Philippe DUPEUBLE – Mr Gabriel BLEIN - Mme Odile SEVE – Mme Pascale GEY – Mr Maxime BERGER-

Absents excusés : Mr Gilbert BLEIN (POUVOIR à Mme Patricia BLEIN) – Monsieur Sylvain SANCHEZ – Monsieur Daniel FOL (POUVOIR à Monsieur Denis COLLOMB) – Mme Emilie TAGLIAZZUCHI-

Approuvé à l'unanimité des membres présents
le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2025

1- Participation définitive au SIEMLY – Exercice 2025

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 12 novembre 2024 relative à la décision de budgétiser en totalité la participation provisoire au SIEMLY pour l'exercice 2025 d'un montant de 2 109.62 euros.

Le 27 février 2025 la délibération N° 2025/002 du 03 février 2025 du SIEMLY relative aux contributions communales définitives pour l'année 2025 a été communiquée.

Le montant de la participation définitive pour la commune de Saint-Clément-les-Places pour l'exercice 2025 s'élève à la somme de 2 128.40 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Décide de budgétiser la totalité de la participation au SIEMLY qui s'élève à la somme de 2 128.40 euros pour l'exercice 2025.

2- Réalisation d'un emprunt auprès du CACE pour le financement de travaux d'investissement

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Décide de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST un emprunt de 200 000 euros.

Caractéristiques de l'emprunt :

Objet : FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT

Montant du capital emprunté : 200 000 euros

Durée d'amortissement : 120 mois

Taux d'intérêt : 3,34 %

Frais de dossier : 200 euros

Périodicité retenue : trimestrielle

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

Votants : 13

Pour : 12

Abstention : 1

Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de cet acte.

Est avisé du dépôt des autorisations d'urbanisme depuis le 11 février 2025.

Comptes-rendus des commissions communales :

- Compte-rendu formulé par Gabriel BLEIN :

Des travaux de réfection de voirie seront engagés sur l'exercice 2025 en partenariat avec la CCMDL – La commission voirie se réunira prochainement afin de faire un point sur les travaux à réaliser. Il n'est pas envisagé de réaliser des PATA sur l'exercice 2025.

Les brigades Nature effectueront 2 jours en 2025 pour assurer l'entretien des chemins pédestres. Les organisations sanitaires apicoles du département se sont réunies afin de proposer un protocole commun de piégeage et de comptage de printemps du Frelon asiatique, dans le cadre d'un plan d'action national. Des informations seront communiquées ultérieurement.

-Compte-rendu formulé par Frédéric PETIT :

Un compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 18 février est communiqué.

Il y aura à la prochaine rentrée scolaire 61 élèves.

La porte ouverte de l'école aura lieu le samedi 17 mai. Des élèves de la classe 3 pratiquent régulièrement le scrabble en classe et 4 d'entre eux ont participé à la finale régionale.

L'école a pris part à la journée « Non au harcèlement »

Actions pédagogiques à venir : Cycle natation – Mathématiques – Quart d'heure de lecture – Prix littéraire des P'tits D'Monts.

La sortie culturelle de fin d'année : la classe 1 se rendra le 11 avril au parc de Courzieu- La classe découverte se déroulera du 7 au 11 avril 2025 à Villard de Lans.

La fête de l'Ecole aura lieu le samedi 28 juin.

Plusieurs demandes ont été réitérées à la Mairie.

Questions diverses :

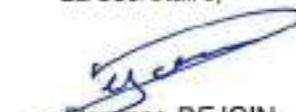
- Est informé qu'une réunion avec la société REFLEX ENVIRONNEMENT aura lieu le 24 mars afin d'établir une étude environnementale suite à la révision du PLU de la commune.

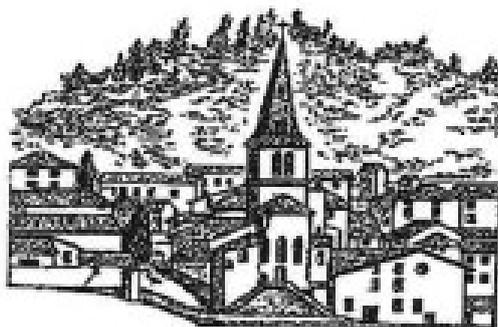
- Est avisé du passage du passage du rallye Charbonnières les bains Classic le 29 mars 2025.

- Une réunion de la commission « Finances » aura lieu le 18 mars 2025 afin de préparer le budget primitif 2025.
- Une réunion du Conseil Communautaire aura lieu à la salle d'animation et culturelle le mardi 25 mars 2025.
- Une réunion de la Commission Communale des Impôts Directs aura lieu le 27 mars 2025 afin de prendre connaissance des évaluations foncières sur les propriétés bâties et non bâties.
- Est avisé de la réception du diagnostic réalisé par l'Office National de la Forêt sur les 3 chênes sis « Chemin du Lavoir ». À la suite des préconisations émises, un devis a été demandé à l'ONF afin de réaliser les prestations demandées
- Il est communiqué les interventions de la gendarmerie sur la commune pour les exercices 2023 et 2024.
- Suite au rendez-vous en Mairie avec un amateur d'oiseaux, il est décidé la mise en place avant fin mars d'un nichoir, dans le clocher de l'Eglise, pour recevoir l'effraie des clochers. Cette personne se rendra deux fois dans l'année sur place pour assurer le suivi.
- Il est indiqué qu'un plan d'arpentage a été réalisé par le cabinet GEO GARANTS, géomètre, sur le site la Combe afin de connaître le périmètre exact du terrain sur lequel le permis d'aménager doit être déposé.
- Une réunion avec l'Assistance Technique Départementale du Rhône a eu lieu le 10 mars concernant la réfection de la Rue du village (RD 101).
- Il est rappelé le circuit d'essai le samedi 15 mars sur les voies de la commune organisée par l'association ELM MOTORSPORT.
- Il est indiqué par l'inspecteur de l'académie qu'il n'y aura pas de mesures prises à l'école publique pour la prochaine rentrée scolaire.
- La prochaine séance du Conseil Municipal a été fixée le 08 avril 2025.
-
- Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.


 Maire,

 Patricia BLEIN

La secrétaire,

 Florence DEJOIN



**CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES**

PROCES-VERBAL

Séance du 08 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Étaient présents : Mme Patricia BLEIN- Mr COLLOMB Denis – Mr BLEIN Gilbert – Mme DEJOIN Florence- Mr PETIT Frédéric – Mme RIVOLLIER Jeanine – Mme CHALANDON Bernadette – Mr SANCHEZ Sylvain – Mr DUPEUBLE Philippe – Mr BLEIN Gabriel -Mme SEVE Odile – Mr BERGER Maxime – Mr FOL Daniel – Mme TAGLIAZZUCHI Emilie -

Absents excusés : Mme GEY Pascale (POUVOIR donné à Mme Patricia BLEIN)

Approuvé à l'unanimité des membres présents
le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2025

1- Vote du compte financier unique – Exercice 2024 – Budget principal

Investissement:

Dépenses	Prévu	392 212.58 euros
	Réalisé	159 740.65 euros
	Restes à réaliser	206 528.00 euros
Recettes	Prévu	392 212.58 euros
	Réalisé	235 961.50 euros
	Restes à réaliser	0.00 euros

Fonctionnement:

Dépenses	Prévu	760 851.69 euros
	Réalisé	461 105.09 euros
	Restes à réaliser	0.00 euros
Recettes	Prévu	760 851.69 euros
	Réalisé	836 565.83 euros
	Restes à réaliser	0.00 euros

Résultat de clôture de l'exercice:

Investissement :	76 220.85 euros
Fonctionnement	375 460.74 euros
Résultat global	451 681.59 euros

2- Vote du compte financier unique – Exercice 2024 – Budget loisissement

Investissement		
Dépenses	Prévu	89 260.00 euros
	Réalisé	14 259.80 euros
	Restes à réaliser	0.00 euros
Recettes	Prévu	172 543.83 euros
	Réalisé	172 543.83 euros
	Restes à réaliser	0.00 euros
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu	759.91 euros
	Réalisé	759.73 euros
	Restes à réaliser	0.00 euros
Recettes	Prévu	75 759.91 euros
	Réalisé	671.82 euros
	Restes à réaliser	0.00 euros

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	158 284.03 euros
Fonctionnement	- 87.91 euros
Résultat global	158 196.12 euros

3- Affectation des résultats 2024 – Budget principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Patricia BLEIN, Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 le 08 avril 2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte financier unique fait apparaître:

Un excédent de fonctionnement de	92 973.25 euros
Un excédent reporté de	282 487.49 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	375 460.74 euros
Un déficit d'investissement de	22 757.04 euros
Un déficit de restes à réaliser de:	206 528.00 euros
Soit un besoin de financement de:	130 307.15 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit:

RESULTAT D EXPLOITATION AU 31/12/2024 – EXCEDENT	375 460.74 euros
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	130 307.15 euros
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002): DEFICIT	245 153.59 euros
RESULTAT D INVESTISSEMENT REPORTE (001): DEFICIT	76 220.85 euros

4- Affectation des résultats 2024 – Budget lotissement

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Madame Patricia BLEIN, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 le 08 avril 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte financier unique fait apparaître:

Un déficit de fonctionnement de – résultat propre 2024	0.00 euros
Un déficit reporté de	87.71 euros
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	87.71 euros
Un excédent d'investissement de	158 284.03 euros
Un déficit de restes à réaliser de:	0.00 euros
Soit un excédent de financement de:	158 284.03 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit:

RESULTAT D EXPLOITATION AU 31/12/2024 – DEFICIT	87.71 euros
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0 euros
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (001): DEFICIT	87.71 euros

RESULTAT D INVESTISSEMENT REPORTE (001): EXCEDENT 158 284.03 euros

5- Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

-Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres :	15.76%
-Taxe foncière sur les propriétés bâties :	31.63%
-Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	41.50%

CHARGE Madame le Maire :

de notifier cette décision aux services préfectoraux ;

de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

6-

Les membres du Conseil Municipal attribuent :

Pour la Bibliothèque :

2 000 euros pour l'achat de livres, cd, etc

250 euros pour l'achat de fournitures

Ecole : Fournitures scolaires : 65,00 € par élève

Prix de Fin d'année : 30,00 € par élève.

PARTICIPATIONS DE LA COMMUNE AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT :

SYNDICAT DES EAUX :	2 128.40 euros
SIVOS :	387.73 euros

ATTRIBUTION COMPENSATION COMMUNAUTE DE COMMUNES :

ATTRIBUTION DE COMPENSATION : 17 315 euros

SUBVENTIONS 2025 :

<u>AMICALE LAIQUE :</u>	10 000 euros
Garderie et restaurant enfants	
<u>ACTIVITES PERISCOLAIRES :</u>	2 040 euros
4 CANTONS :	204 euros
<u>CINE DES MONTS DU LYONNAIS :</u>	448 euros
Pour le soutien au cinéma itinérant	
<u>FANFARE L'ETOILE :</u> Pour cours de musique	2 185 euros
<u>K DANSE :</u>	1 000 euros
<u>L'ASSAUT DES PLACES :</u>	1 000 euros
<u>GROUPE DEPRIM ESPOIR :</u>	100 euros
<u>MOUVEMENT VIE LIBRE :</u>	100 euros
<u>CENTRE DE LOISIRS :</u>	200 euros
<u>RESEAU ENTRAIDE SOLIDARITE :</u>	100 euros
<u>SOLIDAIRES-AIDANTS MONTS DU LYONNAIS :</u>	100 euros
ADAPEI 69	100 euros
<u>LA CROIX ROUGE</u>	100 euros

SOIT UN TOTAL DE SUBVENTIONS VOTEES : 18 081 euros7- Vote du budget principal 2025

Vote les propositions Nouvelles du budget primitive de l'exercice 2025:

Investissement

Dépenses	510 441.52 euros
Recettes	716 969.52 euros

Fonctionnement

Dépenses	748 102.11 euros
Recettes	748 102.11 euros

Pour rappel, total BUDGET**Investissement**

Dépenses	716 969.52 euros (dont 206 528 euros de RAR)
Recettes	716 969.52 euros (dont .0.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	748 102.11 euros (dont 0.00 de RAR)
Recettes	748 102.11 euros (dont 0.00 de RAR)

INVESTISSEMENT PREVUS EN 2025 :

Installation de la fibre et remplacement de la téléphonie à la salle d'animation à l'école et à la Mairie

Achat d'un vidéo projecteur pour la Mairie

Achat d'un aspirateur pour l'école

Achat de colonnes semi-enterrées

Travaux d'aménagement de la RD 101

8- Vote du budget principal 2025 – LOTISSEMENT

Investissement	
Dépenses	87 941.21 euros
Recettes	231 964.24 euros
Fonctionnement	
Dépenses	74 339.92 euros
Recettes	74 339.92 euros

Pour rappel, total BUDGET

Investissement

Dépenses :	87 941.21 euros (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	231 964.24 euros (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	74 339.92 euros (dont 0.00 de RAR)
Recettes	74 339.92 euros (dont 0.00 de RAR)

9- Marché de travaux d'assainissement sur la commune de SAINT CLEMENT LES PLACES

Madame le Maire rappelle qu'un groupement de commande a été signé entre la CCMDL et la Commune de Saint Clément les Places pour entreprendre des travaux concernant l'assainissement de la Grande Rue.

Les travaux ont été estimés pour la partie de la Commune à 90.000,00 € HT par la maîtrise d'œuvre, le Cabinet SAFEGE.

La consultation pour l'attribution des marchés de travaux a été lancée par voie de procédure adaptée le 8 janvier 2025 avec une réception des offres le 30 janvier 2025.

Les critères de sélection des offres ont été définis comme suit :

1. Le prix des prestations – 40 points
2. La Valeur Technique de la prestation – 60 points

Après avoir pris connaissance de l'analyse réalisée par SAFEGE et de l'ensemble des critères et des offres, la Commission MAPA de la CCMDL, réunie le 17 mars 2025, propose de retenir l'entreprise TP LACASSAGNE pour un montant de 97.415,90 €HT.

Madame le Maire propose de suivre la proposition de la Commission MAPA et invite le conseil à en délibérer et à l'autoriser à signer le marché à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le rapport d'analyse des offres,
Oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

DECIDE

- 1- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise TP LACASSAGNE,
- 2- **DIT** que les crédits pour faire face à cette dépense sont inscrits au de l'exercice en cours.
- 3- **CHARGE** l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

10-Conventions avec la CCMDL pour le fonds de concours et la mise à disposition des colonnes enterrées et semi-enterrées.

Par délibération du 17 décembre 2024, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) a approuvé les propositions de convention entre la CCMDL et les communes ayant opté pour des colonnes enterrées et semi-enterrées, dans le cadre du déploiement des points d'apport volontaire (en vue de la fin de collecte des ordures ménagères en porte-à-porte).

La CCMDL a ainsi pris la décision d'implanter des colonnes aériennes sur l'ensemble de son périmètre.

Toutefois, au titre de leur clause générale de compétences (L2121-29 du CGCT), il a été laissé aux communes qui le souhaitent la possibilité d'opter, en lieu et place de colonnes aériennes, pour des colonnes enterrées et semi-enterrées au regard d'un intérêt public local spécifique tel que l'esthétisme du centre-bourg par exemple.

Dans ce cas, vu le surcoût induit, les communes feront l'acquisition des colonnes de ce type et la CCMDL participera uniquement à hauteur du prix d'une colonne aérienne. Ceci par un fonds de concours, dans le cadre de l'article L 5214-16 V du code général des collectivités territoriales.

Le projet de convention de fonds de concours précise les principes suivants :

- la participation de la CCMDL est un montant forfaitaire et fixe de 1800 € par colonnes enterrées et semi-enterrées
- le versement du fonds de concours interviendra en année n+1 de la date de signature du bon de commande et sur présentation de la facture acquittée
- la convention est valable jusqu'au 30 juin 2027.

De plus, le projet de convention pour la mise à disposition des colonnes enterrées et semi-enterrées, détermine les engagements respectifs des communes et de la CCMDL concernant l'exploitation, l'entretien, la maintenance, la réparation et le renouvellement de ces colonnes.

Madame le Maire propose d'approuver ces projets de conventions permettant à la commune le déploiement des colonnes enterrées et semi-enterrées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les délibérations de la CCMDL n°2024_12_09 et n° 2024_12_10 du 17 décembre 2024 approuvant les conventions de fonds de concours et de mise à disposition des colonnes enterrées et semi-enterrées,

Vu ces projets de convention liant la CCMDL et les communes ayant opté pour des colonnes enterrées et semi-enterrées,

Où l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants,

DECIDE

1) APPROUVE la convention de fonds de concours et celle de mise à disposition liant la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la commune pour le déploiement des colonnes enterrées et semi-enterrées sur la commune,

2) AUTORISE Madame le Maire à signer lesdites conventions,

3) CHARGE l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Comptes-rendus des commissions communales :

- Compte-rendu formulé par Gilbert BLEIN :

Le curage des fossés a été réalisé par l'entreprise ROUX de Chambost-Longessaigne.

-Compte-rendu formulé par Jeanine RIVOLLIER :

Une visite du point de compostage de ST CLEMENT LES PLACES a eu lieu le 21 mars en présence de Maud CHOLLET de la CCMDL, de Jeanine RIVOLLIER et Nicolas DUHAUT, référents de la commune.

Le site de St clément a été installé en juillet 2024. Le site est bien utilisé, quelques consignes sont à rappeler. Il manque de la matière sèche dans le bac d'apport, l'agent communal en rajoutera. Le bac d'apport a été transféré au bac de maturation en janvier 2025. La matière sera utilisable en mai/juin. Elle pourra servir aux personnes utilisant le site ou pour la commune. Il est préconisé de prévoir de l'ombre pour éviter de l'arrosage en été.

La plantation des fleurs aura lieu le lundi 12 mai à 9H. Les fleurs seront fournies par le GAEC DES SERRES FLEURIES à BRULLIOLES.

-Compte-rendu formulé par Florence DEJOIN

L'assemblée générale « Solidaire aidants » s'est tenue le 20/03/2025.

Il s'agit d'une association qui gère les aidants et qui encadre les personnes en perte d'autonomie. Cette association a créé une colocation à Duerne qui peut accueillir jusqu'à 8 personnes.

L'assemblée générale des Handicapés des Monts du Lyonnais s'est tenue le 21/03/2025.

L'association fête ses 50 ans cette année. Elle possède 59 familles adhérentes. Elle gère des animations pour les handicapés et leur famille.

Cette association en collaboration avec l'Adapei 69 a pu voir le jour d'un hébergement de vie à Saint Laurent de Chamousset.

-Compte-rendu formulé par Frédéric PETIT :

Une réunion du SIVOS s'est tenue le 01^{er} avril 2025 à Sainte Foy L'Argentiere.

Différents points ont été abordés :

- Indemnités accessoires attribuées à Mmes ARNAUD et GENOUX pour assurer le secrétariat de la comptabilité du SIVOS
- Examen des demandes de subvention et vote : Plusieurs demandes d'équipement sollicitées par les élèves du Conseil de Vie Citoyenne
- Approbation du compte de gestion du receveur municipal 2024 et du compte administratif 2024
- Vote d budget primitif 2025
- Intervention de Mme Céline MICHEL-BERTHE, Principale du collège sur différents points
- Différentes questions diverses ont été abordées

Questions diverses :

Madame le Maire informe de la réunion qui s'est tenue le 24 mars avec la société REFLEX ENVIRONNEMENT concernant l'étude environnementale suite à la révision du PLU.

- La prochaine séance du Conseil Municipal a été fixée le 20 mai 2025.
- Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

Le Maire,

Patricia BLET



La secrétaire,

Elorence DEJOIN

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Elorence DEJOIN', is written over the printed name.

AGENDA

Juin 2025 :

Ven 20 et Sam 21 et Dim 22 : Gala KDANSE salle des fêtes de Saint Clément Les Places

Sam 21 : Fête de la musique organisée par le P'TIT CLEM

Sam 28 : Fête de l'école

Juillet :

Sam 5 : Cinéma en pleine air à 22h : Le Sens de la Fête

Ven 11 : Concours de pétanque de la chasse de Rochefort au foyer rural à 19h

Août :

Ven 8 : Concours de pétanque des jeunes pour la vogue

Sam 9 : Bal des jeunes

Dim 10 : soirée burger de l'Amicale Laique

Feux d'artifice et retraite aux flambeaux avec la fanfare L'Etoile

<p style="text-align: center;">MAIRIE</p> <p style="text-align: center;">04 /74/26/35/11</p> <p style="text-align: center;">mairie@saintclementlesplaces.fr</p>	<p style="text-align: center;">AGENCE POSTALE</p> <p style="text-align: center;">04/74/72/85/42</p>	<p style="text-align: center;">BIBLIOTHEQUE</p> <p style="text-align: center;">04/74/70/63/38</p>
<p style="text-align: center;"><u>Permanence du Maire :</u></p> <p style="text-align: center;">Sur rendez-vous</p> <p style="text-align: center;"><u>Secrétariat :</u></p> <p style="text-align: center;">Tél : 04/74/26/35/11</p> <p style="text-align: center;">Lundi de 9h à 12h</p> <p style="text-align: center;">Mardi de 16h à 18h</p> <p style="text-align: center;">Jeudi de 10h à 12h</p> <p style="text-align: center;">Vendredi de 16h à 19h</p>	<p style="text-align: center;"><u>Lundi :</u></p> <p style="text-align: center;">De 13h00 à 14h30</p> <p style="text-align: center;"><u>Mardi</u></p> <p style="text-align: center;">De 13h00 à 14h30</p> <p style="text-align: center;"><u>Jeudi</u></p> <p style="text-align: center;">11h à 12h et de 13h30 à 14h30</p> <p style="text-align: center;"><u>Vendredi :</u></p> <p style="text-align: center;">De 11h à 12h et de 13h30 à 14h30</p> <p style="text-align: center;"><u>Samedi :</u></p> <p style="text-align: center;">De 10h à 11h</p>	<p style="text-align: center;"><u>Mardi :</u></p> <p style="text-align: center;">De 16h30 à 19h</p> <p style="text-align: center;"><u>Mercredi :</u></p> <p style="text-align: center;">De 16h30 à 18h</p> <p style="text-align: center;"><u>Vendredi</u></p> <p style="text-align: center;">De 16h30 à 18h</p> <p style="text-align: center;">biblio.stclement@laposte.net</p>

Suite à l'absence momentanée de notre secrétaire de mairie, les heures d'ouverture du secrétariat sont modifiées.

MARIAGE:

Le 22 mars 2025

Agnès BENNETOT et Matthieu LEVASSEUR

DECES:

Décédée le 20 mars 2025

COLLOMB Claudette

Décédé le 8 juin 2025

SCHMIDT Steven

RECENSEMENT :

